

CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Institut Droit et Santé IDS UMRS 1145

Centre de droit des affaires et de gestion EA 1516

**Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public
CMH EA 1515**

**Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée
en économie de la santé
LIRAES EA 4470**

Laboratoire d'informatique Paris Descartes LIPADE EA 2517

PARTENAIRES

Programme Matrice de l'école 42

Ville de Malakoff

Ville de Vanves

SITE INTERNET DU PROJET DE RECHERCHE
<https://regulation-ia.parisdescartes.fr/>

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

10, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff
Métro ligne 13
Station Malakoff - Plateau de Vanves

Contact :

Vincent Jung, assistant de recherche
vincent.jung1@parisdescartes.fr



FACULTÉ DE DROIT
D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

U^SPC
Université Sorbonne
Paris Cité

Projet interdisciplinaire de recherche
**QUELLE RÉGULATION
POUR L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE ?**

Septembre 2018 - juin 2019

LIPADE
Laboratoire d'Informatique PARIS Descartes

LIRAES
Economie de la Santé

Centre Maurice Hauriou
CMH EA 1515

**Centre de Droit
des Affaires
et de Gestion**
CEDAG

**Institut
Droit et
Santé**
UMRS 1145



Ville de Malakoff



Projet interdisciplinaire de recherche

QUELLE RÉGULATION POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Au cours de ces dernières années, la société a profondément évolué sous l'effet du progrès technique et des nouvelles technologies. L'avènement de l'Intelligence Artificielle suscite notamment une révolution numérique dont il est difficile de mesurer toutes les conséquences. De ces nouveaux usages résulte une nouvelle économie, celle de la donnée, au point que l'on ne cesse de parler, à leur endroit, de nouvel or noir. Ces données sont au cœur de nouveaux usages qui ne cessent de croître au rythme de la croissance des échanges numériques.

L'intelligence artificielle comme toute nouvelle technologie est porteuse de progrès et d'innovations pour la société et l'ensemble de ses citoyens, il suffit de songer aux applications en matière de santé, de transport, de développement durable ou encore de ressources humaines. Mais elle est également génératrice de risques et de dangers, que ce soit éthiques et juridiques, qu'il convient d'appréhender au travers une réflexion sur la régulation de l'Intelligence artificielle. Cette analyse est essentielle, d'une part, pour interroger les mécanismes existants de régulation et leur capacité à s'adapter à cette nouvelle forme d'intelligence et à ses multiples applications, et d'autre part, pour interroger la pertinence d'une nouvelle régulation idoine qui permette le développement de l'Intelligence artificielle dans un environnement qui assure la protection des individus.

L'universalité du sujet mérite d'être abordée de manière interdisciplinaire, sous un angle aussi bien juridique, économique, qu'avec des spécialistes de l'informatique, de la santé, des sciences humaines et sociales. Aussi, la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion propose un projet d'établissement réunissant les laboratoires de sciences juridiques (IDS, CEDAG et Centre Maurice Hauriou), mais aussi les gestionnaires du CEDAG, le LIRAES (laboratoire d'économie de la santé) et le LIPADE (Laboratoire d'informatique) de l'Université Paris Descartes.

Les enjeux sont tels que le sujet ne saurait se contenter d'une approche purement fondamentale. Aussi, le projet vise à travailler en collaboration avec des partenaires, qu'ils soient promoteurs ou utilisateurs de cette nouvelle forme d'Intelligence (Ecole 42, Ville de Malakoff et Ville de Vanves).

La formation des générations futures, créateurs et usagers de ces nouvelles technologies, est également fondamentale pour assurer l'inclusion, la diversité et la mixité nécessaires en matière d'Intelligence artificielle. Aussi, les étudiants de masters, de doctorat et de l'Ecole 42 participent tout au long de l'année universitaire 2018/2019 à cet événement institutionnel pluridisciplinaire sur la régulation de l'Intelligence Artificielle.

L'ensemble de ce projet de recherche (ressources, calendrier et contenu des séances, préconisations des chercheurs) est mis en ligne sur le site dédié :

<https://regulation-ia.parisdescartes.fr/>

Une consultation en ligne à propos de la régulation de l'intelligence artificielle sera organisée.

PROGRAMME DES SÉANCES

Mercredi 28 novembre 2018 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séance introductive - Notion d'intelligence artificielle et présentation des thèmes par les porteurs de projet

Direction scientifique : Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag ; Pr Anne LAUDE, IDS ; & Pr Pavlos MORAITIS, Lipade

Une définition technique de l'intelligence artificielle sera proposée lors de cette séance. Elle sera suivie par la présentation des enjeux éthiques, philosophiques, historiques, sociologiques et juridiques de l'IA. Enfin, les porteurs de projet présenteront les thèmes des séances à venir.

Mercredi 19 décembre 2018 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 1 - Intelligence artificielle et protection de la vie privée

Direction scientifique : Pr Anne DEBET, IDS ; & Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag

Au cours de ce séminaire, seront abordées l'application des règles du RGPD et la protection des données, ainsi que la certification des algorithmes. La nouvelle législation californienne sera expliquée.

Jeudi 17 janvier 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 2 - Intelligence artificielle et santé

**Direction scientifique : Pr Lydia MORLET, M^{me} Clémentine LEQUILLERIER, Pr Anne LAUDE, M^{me} Caroline LE GOFFIC et M^{me} Adèle LUTUN pour l'IDS
Pr Damien BESANCENOT, LIRAES**

Si les promesses de l'IA en santé sont nombreuses, ces nouvelles techniques posent néanmoins de multiples problématiques juridiques liées tant à la détermination de la nature juridique de l'IA, qu'au respect du secret médical, mais aussi à la transformation de la relation de soin et peut-être surtout à la distribution des responsabilités.

Jeudi 7 février 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 3 - Intelligence artificielle, banque, finance et assurance

**Direction scientifique : Pr Dominique LEGAIS, Pr Nicolas MATHEY et M. Gautier BOURDEAUX pour le Cedag
Mme Céline BÉGUIN, Le Mans Université**

Lors de ce séminaire, les dernières recherches sur les enjeux juridiques des robots advisors, du trading algorithmique, du profilage en lien avec l'octroi de crédit et des données bancaires seront exposées

Jeudi 21 février 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 4 - Intelligence artificielle et justice

Direction scientifique : Pr Pierre BERLIOZ, Cedag ; & Pr Anne LAUDE, IDS

Ce séminaire sera l'occasion de présenter les recherches les plus contemporaines et les plus poussées en matière de justice prédictive. Une comparaison avec le droit anglo-saxon sera proposée.

Jeudi 21 mars 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 5 - Intelligence artificielle et souveraineté

**Direction scientifique : Pr Anne-Thida NORODOM, Centre Maurice Hauriou
Avec la participation de l'IRCEM**

Deux thématiques fondamentales structureront ce séminaire :

- Comment protéger l'intelligence artificielle française ?
- Comment assurer la sécurité des États grâce et contre l'intelligence artificielle ?

Jeudi 28 mars 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 6 - Intelligence artificielle et échanges internationaux

**Direction scientifique : M^{me} Julia MOTTE-BAUMVOL, Centre Maurice Hauriou ;
& M^{me} Laurice ALEXANDRE, Cedag**

Les interrogations de ce séminaire porteront sur le rôle de l'intelligence artificielle pour la négociation des tarifs douaniers, ainsi que sur la capacité de l'IA à dépasser cette négociation pour proposer une véritable cognition des échanges commerciaux. Le CTA (Cognitive Trade Advisor) de la société IBM, proposé depuis octobre 2018, sera au centre des débats.

Jeudi 12 avril 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 7 - Intelligence artificielle et mobilité

**Direction scientifique : Pr David NOGUÉRO, IDS ; & Pr Anne-Thida NORODOM,
Centre Maurice Hauriou**

Le véhicule autonome pose différentes questions juridiques liées aux apports de l'intelligence artificielle quant à la délégation de conduite, présents et à venir. Ainsi, spécialement, la notion de conducteur est discutée, comme celle de gardien, avec les différentes formes de mobilité. Il existe des implications relatives au régime juridique en terme de responsabilité et d'indemnisation, outre l'obligation d'assurance et le type de couverture assurantielle. La réflexion est menée quant à l'adaptation ou l'évolution de la loi Badinter de 1985 qui régleme actuellement les accidents de la circulation impliquant les véhicules terrestres à moteur. L'impact sur le droit à indemnisation des victimes est en cause comme les recours avec leurs possibles fondements, notamment la responsabilité des produits défectueux. De nouveaux acteurs, comme les constructeurs de véhicule, par exemple, sont concernés. L'accès aux données est également au cœur des analyses. L'objectif est de dresser un état des lieux pour peser l'éventuelle nécessité de changements, formalisés sous forme de propositions.

Jeudi 16 mai 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 8 - Intelligence artificielle et ressources humaines

**Direction scientifique : M. Jean-Louis CARPENTIER, Cedag ;
& Mme Ludivine ROUSSEY, LIRAES**

Après la révolution de la transformation numérique, l'émergence, dans les entreprises, des systèmes d'intelligence artificielle (IA) soulève des questions inédites susceptibles d'entraîner une profonde transformation du métier de responsable des Ressources humaines. Des pratiques RH innovantes sont appelées à se développer, nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences. L'organisation des relations de travail dans l'entreprise pourrait s'en trouver, à terme, modifiée. À ces questions de fond, le colloque « Intelligence artificielle et Ressources Humaines » organisé en collaboration avec le Master 2 « Ingénierie des Ressources humaines » (IRH) de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université Paris Descartes, proposera des éléments de réponse qui prendront la forme de recommandations figurant dans le livre blanc.

Jeudi 4 juin 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séminaire 9 - Intelligence artificielle management

Direction scientifique : Pr Corina PARASCHIV, Cedag

La mise en place de l'intelligence artificielle au sein des organisations implique une part décisionnelle, un coût, mais aussi des problématiques d'accès et des risques psycho-sociaux. Elle a un impact sur le management et produit des nouvelles opportunités de business models, qui ne sont pas sans conséquences éthiques.

Vendredi 28 juin 2019

Cinéma de Malakoff

> SÉANCE GRAND PUBLIC : CINÉ-DÉBAT AUTOUR D'UN FILM

Aborder les problèmes de l'intelligence artificielle avec les citoyens des villes de Malakoff et de Vanves et présenter les premiers éléments de conclusion.

Jeudi 12 septembre 2019 de 14h à 19h

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

> Séance de clôture

Direction scientifique : Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag ; & Pr Anne LAUDE, IDS

Cette séance permettra de faire la synthèse du projet de recherche, et de remettre le livre blanc issu des séances au Secrétariat d'État du numérique.